

Séance du 25 août 2016

# Nouvelles du Comité central

**Maximiliano Wepfer**

Chef adjoint de la division Communication de la FMH

## doctorfmh.ch

De nombreux membres de la FMH aimeraient savoir comment publier leurs activités qualité sur doctorfmh.ch. L'application web doctorfmh.ch étant en cours de développement, une rubrique «Qualité» a été créée et ajoutée offrant la possibilité aux membres d'indiquer leurs activités qualité de manière transparente et facultative. Le Comité central (CC) a donné son accord pour la création de la rubrique «Qualité» dans doctorfmh.ch et dans l'application web.

## Comité ST Reha de la FMH

Dans le cadre de l'introduction de la nouvelle structure tarifaire ST Reha, il est primordial de pouvoir se forger un avis de manière rapide et optimale. C'est pourquoi le département Médecine et tarifs hospitaliers recommande la création d'un comité ST Reha de la FMH, de manière analogue à ceux existant pour SwissDRG et TARPSY qui interviennent notamment lorsqu'un avis et une expertise sont rapidement sollicités. Le CC valide la création du comité ST Reha de la FMH.

## TARPSY 1.0

SwissDRG SA a élaboré la structure tarifaire TARPSY 1.0 pour la psychiatrie hospitalière et l'a présentée à ses partenaires. Le département Médecine et tarifs hospitaliers a rédigé une prise de position sur la version d'introduction TARPSY 1.0 en se fondant sur les recommandations du groupe de suivi TARPSY de la FMH et l'a soumise à SwissDRG SA sous réserve de l'approbation du CC, le 19 août 2016. Le CC soutient cette prise de position et demande au responsable du département de défendre le point de vue de la FMH lors de la séance du conseil d'administration de SwissDRG SA, le 8 septembre.

## Groupe de travail FMH pour la révision de la CHOP Psychiatrie

La psychiatrie est prise en compte de manière insuffisante et en partie non structurée dans la CHOP. C'est pourquoi la FMH et H+ ont pu obtenir que la CHOP ne

soit pas encore utilisée pour TARPSY 1.0. Cependant, selon SwissDRG SA, les procédures constitueront la base du développement des versions TARPSY à venir. Pour que les différentes sociétés de discipline concernées puissent consolider leurs points de vue lors de la remise de propositions pour la CHOP et que la FMH puisse les soutenir de manière ciblée dans cette démarche, le département Médecine et tarifs hospitaliers recommande la création d'un groupe de travail FMH pour la révision de la CHOP relative à la psychiatrie. Le CC approuve cette manière de procéder.

## Commission de prévention

La présidente de la Société suisse des médecins spécialistes en prévention et santé publique (SGPG), la Dresse Julia Dratva, doit être élue dans la Commission de prévention de la FMH pour représenter son organisation. Elle remplace la présidente sortante de la SGPG, la Dresse Karin Faisst, qui a pris la direction du service de prévoyance santé du département de la santé du canton de Saint-Gall. Le CC approuve l'élection de la Dresse Julia Dratva.

## Révision de la structure tarifaire ambulatoire

En juillet et août, le département Médecine et tarifs ambulatoires a rencontré séparément toutes les organisations faitières concernées de la FMH afin d'identifier les points principaux qui ont motivé les membres à rejeter la structure. Sur la base des retours reçus, il a ensuite élaboré un concept général pour améliorer la nomenclature révisée ats-tms qu'il a présenté à l'Assemblée des délégués (AD). D'ici à la première séance de l'AD en 2017, un concept détaillé sera rédigé conjointement avec les sociétés de discipline. Mais parallèlement à cela, il est indispensable de clarifier au préalable les questions interdisciplinaires les plus importantes qui n'ont pas encore été résolues, telles que les valeurs intrinsèques, avant de pouvoir commencer les travaux d'amélioration. Les préoccupations et les intérêts du corps médical pour une rémunération appropriée et conforme à la loi des prestations médicales constituent une priorité pour la FMH. Suite au

résultat de la votation générale, la FMH ne poursuit plus l'objectif de la neutralité des coûts de la révision du tarif ambulatoire ni la normalisation.

Correspondance:  
FMH  
Maximiliano Wepfer  
Elfenstrasse 18  
CH-3000 Berne 15  
Tél. 031 359 11 11  
Fax 031 359 11 12  
kommunikation[at]fmh.ch

### FMH-Weekly

Un nouveau service a été créé pour répondre au souhait manifesté par les présidentes et présidents ainsi que les secrétariats des organisations médicales représentées à la Chambre médicale de réduire le nombre de

circulaires reçues par voie électronique. Dorénavant, «FMH-Weekly» envoie chaque semaine un aperçu des informations de la FMH avec un lien vers myFMH, la plate-forme des membres, sur laquelle sont classées les communications nouvelles et anciennes de la FMH par langue (français et allemand) et par date. Le CC donne son feu vert pour que les circulaires soient désormais envoyées toutes les semaines via le service FMH-Weekly et valide le passage au nouveau système d'envoi.

## Prendre le pouls de l'actualité. L'offre groupée de la FMH.

Bulletin des médecins suisses, Today's Press, Flash,  
rapport de gestion – en version imprimée ou en ligne.

